

Lycée Technologique et Professionnel Privé St Joseph de Cluny 53 avenue Roger Salengro - 68100 MULHOUSE Tél. 03 89 45 35 65 – E-mail : ddfpt@lyceecluny-mulhouse.fr

FICHE DE PRE ACCORD DE STAGE

Classe de 1ère MCV Opt° A (Métiers du commerce)

A remettre complétée au professeur d'enseignement professionnel pour validation et établissement de la convention par le professeur principal

Date limite de retour : 10 novembre 2023

246				
Dates: Du lundi 27 novembre au samedi 23 décembre 2023 (4semaines)				
☐ Du lundi 27 mai au samedi 22 juin 2024 (4 semaines)				
RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE				
Nom / Prénom : Classe : 1com				
Date de naissance : Age :				
Numéro de téléphone de l'élève :				
Numéro de téléphone des parents :				
Numero de telepriorie des parents				
RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (siège social)				
TREITIENTE GOTT E ENTITE (Giogo Godia)				
Nom de l'entreprise :				
Activité :				
Adresse:				
CP:VILLE				
Téléphone :				
Adresse mail:@				
Représenté par :				
Fonction précise :				
Nom/Prénom de la personne chargée du suivi de l'élève :				
Fonction précise :				
Mail du tuteur :@@				
Advance de véalisation du stage et différent du sième estal				
Adresse de réalisation du stage si différent du siège social				
Nom de l'entreprise :				
Adresse:				
CP:VILLE				
Téléphone :				
Adrono mail:				

Les élèves mineurs doivent avoir deux jours de congés consécutifs, dont le dimanche.

JOURS	Horaires matin	Horaires après-midi	TOTAL
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
SAMEDI			
TOTAL HEBDOMADAIRE 35h			

Règlementation horaire:

Durée de travail limitée à 7h par jour pour les moins de 16 ans, 8 heures par jour entre 16 et 18 ans. Au-delà de 4h30 de travail quotidien, le mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes.

Le travail de nuit est interdit :

- A l'élève mineur de moins de 16 ans entre 20h et 6 heures. La période minimale de repos quotidien est fixée à 14h consécutive.
- A l'élève mineur de 16 à 18 ans entre 22h le soir et 6h le matin. La période minimale de repos

quotidien est fixés à 12h consécutive.	atiii. La periode illillilliale de repos				
4					
Merci de cocher les tâches pouvant être confiées au stag	giaire :				
CONSEILLER ET VENDRE □ Utiliser une fiche produit					
□Réaliser la vente depuis l'accueil jusqu'à la prise de congé					
SUIVRE LES VENTES □ Suivre les commandes clients, traiter les retours □ S'assurer de la satisfaction client					
FIDELISER					
Traiter les messages ou les demandes des clients					
 □ Proposer des actions de fidélisation et/ou développement de la clientèle □ Enrichir la base de données informatisée de l'entreprise (fichiers clients) 					
GERER L'ESPACE COMMERCIAL Assurer les opérations préalables à la vente					
☐ Préparer les commandes des clients					
Réceptionner, contrôler et stocker les marchandises (quantitatif et qualitatif)					
☐ Effectuer les relances et préparer les retours fournisseurs					
Participer aux opérations d'inventaire					
Identifier les invendus et lutter contre la démarque					
☐ Gérer les retours et les échanges des clients					
Rendre l'unité commerciale attractive et fonctionnelle					
☐ S'assurer de la disponibilité et de la qualité des produits					
☐ Mettre en rayon (mis en rayon, propreté du rayon, étiquetage)					
☐ Mettre en place la signalétique					
☐ Aménager la vitrine					
☐ Valoriser l'offre sur les sites marchands et les réseaux sociaux					
Développer la clientèle					
Participer à la planification et à l'organisation des actions de promotion des marchandises	S				
Participer à l'évaluation et à l'analyse des performances des actions commerciales					
Ces activités ne sont pas exhaustives et dépendent	de l'entreprise d'accueil :				
□ Autres					
Date et tampon de l'entreprise :	Signaturo do l'álàvo :				
(Merci de joindre une carte de visite)	Signature de l'élève :				
Accord de l'enseignement professionnel :	Convention remise à l'élève le :				
Accord du DDFPT :					